

# Contrôle des Références Contrats Audiens

Afin d'affilier correctement les salariés de l'entreprise aux contrats prévoyance/santé/retraite supplémentaire les concernant, les organismes complémentaires, dont Audiens prévoyance, mettent à disposition des fiches de paramétrage. Les fiches de paramétrage précisent la référence contrat à renseigner sur chaque retenue de prévoyance ou de mutuelle appelée par la caisse.

Une incohérence entre les données envoyées en DSN et les fiches de paramétrage, génèrent des anomalies qui remontent pour certaines caisses dans le tableau de bord DSN. Audiens effectue périodiquement des contrôles sur les données reçues et signale par mail les éventuelles anomalies détectées.

Cette fiche technique vous guide pas à pas pour :

- télécharger les fiches paramétrage sur le site de net-entreprises
- identifier les retenues à vérifier
- vérifier la concordance de la référence contrat renseignée dans sPAIEctacle avec celle attendue par la caisse

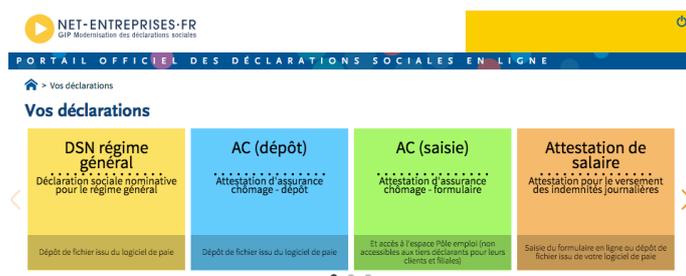
Il n'est pas nécessaire de faire ces corrections dans l'urgence, vous pouvez transmettre votre DSN du mois avant de suivre cette fiche.

## SOMMAIRE

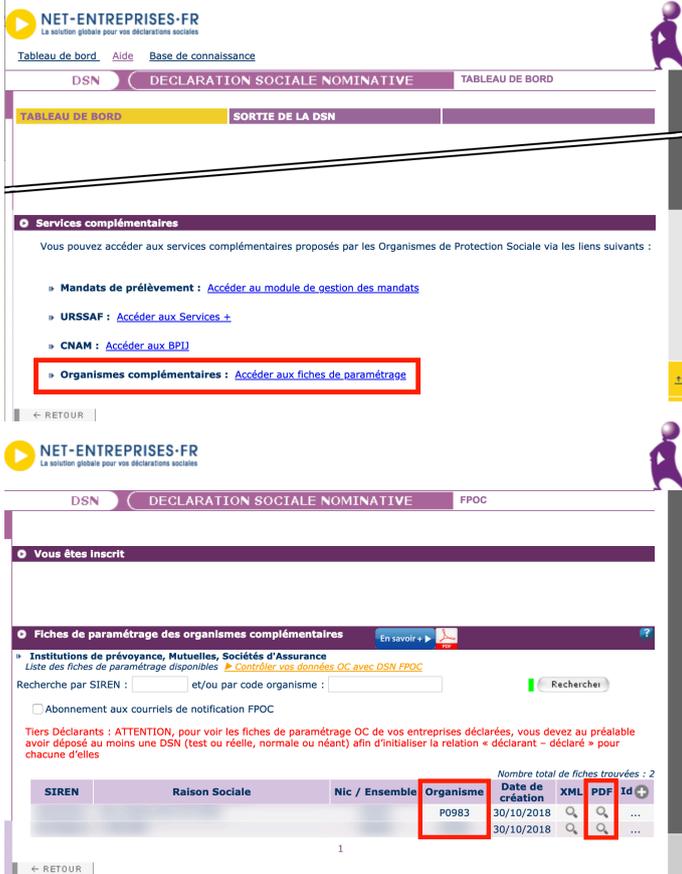
1. Téléchargement des fiches paramétrage sur net-entreprises
2. Lecture des fiches de paramétrage
3. Recherche des retenues à vérifier
4. Cas particulier - Contrat Santé EAC

## 1. Téléchargement des fiches paramétrage sur net-entreprises

### 1.1. Téléchargement manuel au format pdf pour le paramétrage des retenues



Il convient tout d'abord de vous connecter à net-entreprises et d'accéder au service "DSN régime général".



Complètement en bas du Tableau de bord de votre espace DSN, cliquer sur le lien "Organismes complémentaires : Accéder aux fiches de paramétrage".

Les lignes concernant Audiens sont celles qui dans la colonne "Organisme" indique le code "P0983".

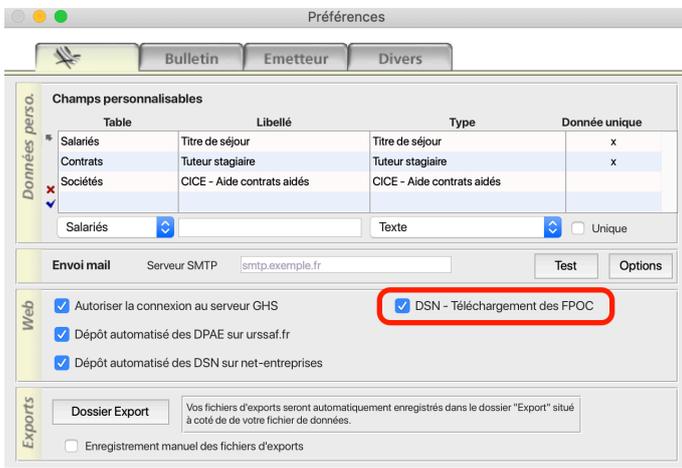
Un clic sur la loupe dans la colonne "PDF" permet de télécharger la fiche de paramétrage au format pdf.

Si la fiche paramétrage d'Audiens n'est pas disponible, il convient d'en faire la demande par mail à Audiens. Un problème est identifié de leur côté et seul votre conseiller Audiens peut vous transmettre la fiche paramétrage.

## 1.2. Téléchargement automatique au format xml pour le contrôle des retenues

SPAIectacle permet le téléchargement automatique, des fiches de paramétrage des organismes complémentaires. Le téléchargement de ces fiches permet :

- la vérification, au moment de générer la DSN, des références contrat renseignées dans votre fichier de données
- la création, dans le fichier DSN, de blocs d'adhésion néant pour les contrats ne concernant aucun salarié sur le mois déclaré (blocs S21.G00.15)



- menu *Fichier > Préférences*
- cliquer sur les lunettes pour passer en modification
- cocher l'option "DSN - Téléchargement des FPOC"
- valider par OK

Une fois l'option activée, SPAIectacle vérifie chaque fois que vous générez un fichier DSN, si des fiches paramétrage (ou une version actualisée de fiches déjà téléchargées) sont disponibles sur net-entreprises.

## 2. Lecture des fiches de paramétrage

Les fiches paramétrage d'Audiens ont la forme suivante :

<b>Identification de l'entreprise</b> Raison sociale : SIREN : NIC :		<b>Organismes et contacts</b> Organisme émetteur : <b>P0983 / AUDIENS-PREVOYANCE</b> Nom du gestionnaire : <b>Direction gestion des entreprises</b> Email : <b>conseildsn_audiens@audiens.org</b> Téléphone : <b>0173173932</b>	
N° d'identifiant de la fiche :		Fiche émise le : <b>14/12/2020 à 04h27</b>	

Liste des contrats souscrits par votre entreprise/établissement

Groupe 00001 :	<b>CADRE ET ASSIMILES PREVOYANCE</b>
----------------	--------------------------------------

Cotisations individuelles

	Début et fin de validité	Code organisme	Code délégataire	Référence contrat		Périodicité paiement	Code option Libellé	Code population Libellé	Type de base ou forfait	Montant et / ou Taux	Libellé de base ou du forfait
				Libellé	Libellé						
		15.002 20.001	15.003 20.008	15.001	55.003		70.004 73.002	70.005 55.002	79.001		
1	01012020	P0983		<b>INTERBRANCHE</b>	<b>PREVOYANCE INTERBRANCHE</b>				11	1.9500%	Tranche A Prev.
				<b>INTERMITTENTS</b>							
1	01012020	P0983		<b>INTERBRANCHE</b>	<b>PREVOYANCE INTERBRANCHE</b>				13	0.9500%	Tranche B Prev.
				<b>INTERMITTENTS</b>							
2	01012020	P0983		<b>PRV EAC</b>	<b>PREVOYANCE EAC</b>				11	1.5000%	Tranche A Prev.
2	01012020	P0983		<b>PRV EAC</b>	<b>PREVOYANCE EAC</b>				13	0.8100%	Tranche B Prev.

L'entête "Groupe", permet d'identifier la catégorie de salariés concernée par les retenues décrites en-dessous, ainsi que le type de retenue (Prévoyance ou Santé).

➤ Remarque : la mention ETAM, peu intuitive, correspond aux Non Cadres.

La colonne "Référence contrat" indique :

→ en gras la référence à indiquer pour chaque retenue, soit dans l'exemple ci-contre :  
**"INTERBRANCHE" pour les Cadres Intermittents**  
**"PRV EAC" pour les Cadres permanents**

→ en dessous, un éventuel descriptif donné à titre indicatif, permet d'identifier la retenue concernée (quand il n'est pas précisé "INTERMITTENTS", la ligne concerne les permanents)

La colonne "Type de base ou forfait" indique la base de cotisation de chaque retenue :

→ 18 correspond à **Base Forfaitaire > Plafond mensuel (prorata temporis)**

→ 20 correspond à **Base Forfaitaire > Montant fixe**

→ les codes suivants peuvent également être utilisés, en particulier pour les retenues de prévoyance :

- 10 pour *Salaires abattu (abattement plafonné) > Brut*
- 11 pour *Salaires abattu (abattement plafonné) > TA/T1U*
- 12 pour *Salaires abattu (abattement plafonné) > T2U*
- 13 pour *Salaires abattu (abattement plafonné) > TB*
- 14 pour *Salaires abattu (abattement plafonné) > TC*

Les 2 dernières colonnes du tableau permettent de préciser l'identification des retenues et leur paramétrage :

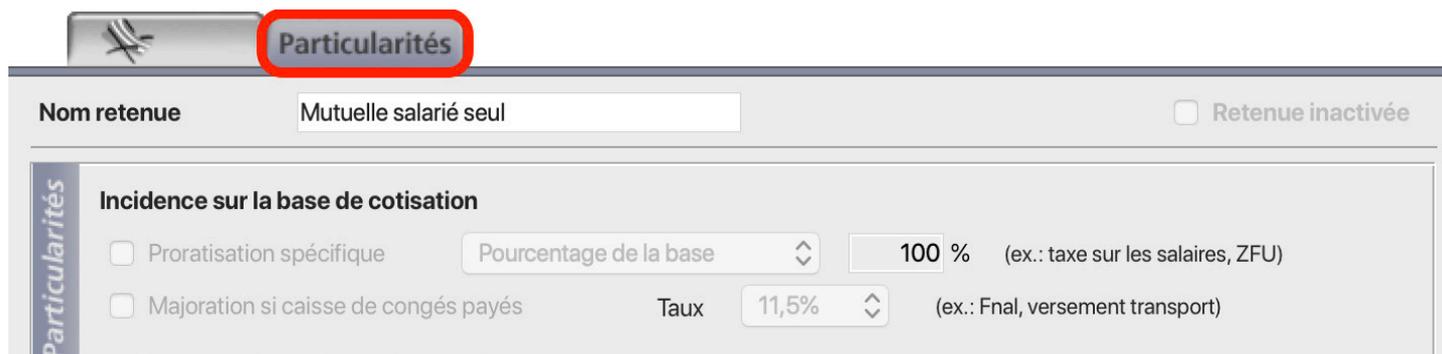
→ "Montant et / ou Taux" indique le montant ou le taux global de la retenue (part salariale + part employeur, sans précision sur la répartition)

→ "Libellé de base ou du forfait" permet de préciser l'identification de la retenue concernée mais n'est utilisé ni pour le calcul des paies ni pour la DSN, il n'est pas forcément à reprendre en libellé de retenue dans sPAIEctacle

## 3. Recherche des retenues à vérifier

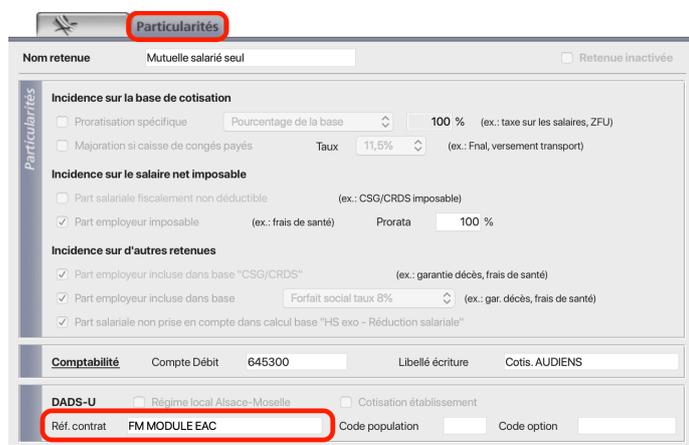
Recherche des retenues à vérifier

- Menu *Paies - Liste des paies*
- Cliquer sur l'icône des *Listes prédéfinies*  et choisir "Toutes les fiches"
- Dans le menu déroulant à droite de l'imprimante, choisir "Exercice 2023"
- Cliquer sur l'icône des *Listes liées* , choisir "Retenues liées"
- Sur la liste des retenues qui apparaît, dans le menu déroulant à droite de l'imprimante, choisir le Type retenue "Audiens"
- Cliquer ensuite sur l'entête de colonne "Spécificité" pour trier la liste par spécificité



Les retenues à vérifier sont toutes celles qui ont la spécificité "Prévoyance" ou "Santé".

Pour chaque retenue, il convient d'identifier la ligne correspondante de la fiche de paramétrage et repérer la "Référence contrat" inscrit en gras dans la colonne du même nom.



Ouvrez ensuite la retenue sur l'onglet "Particularités" et vérifiez la "Référence contrat" renseignée.

Si la Référence contrat est différente de celle attendue par Audiens, il suffit de la corriger ici (en majuscules).

Vous pouvez modifier la retenue directement, il n'est pas nécessaire de la dupliquer, la référence contrat n'impacte en effet pas les calculs de paie.

**!** Attention, pour les retenues de Santé, Audiens peut préciser un code option. Ces codes ne sont pour l'instant pas traités par la caisse. Ils vont par contre déclencher des erreurs s'ils sont incorrectement renseignés dans vos retenues. En cas de doute, il convient donc de ne pas les renseigner dans vos retenues.

Une fois toutes les retenues avec spécificité "Prévoyance" ou "Santé" vérifiées, le travail est terminé ! Il n'est pas nécessaire de générer une DSN annule et remplace, les corrections seront prises en compte pour vos prochaines déclarations.

**↓** Si vous ne parvenez pas à rapprocher les retenues paramétrées dans SPAIEctacle et celles décrites dans la fiche paramétrage, vous pouvez nous faire suivre par mail à l'adresse [support@ghs.fr](mailto:support@ghs.fr), les éléments suivants :

- DSN d'août (fichier txt)
- fiche de paramétrage Audiens
- mail d'Audiens
- impression de la sélection de retenues dont la spécificité est "Prévoyance" ou "Santé" (sélectionner les retenues puis cliquer sur l'icône d'imprimante et choisir "Impression de la liste").

## 4. Cas particulier - Contrat Santé EAC

Les entreprises relevant de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles peuvent souscrire au contrat santé conventionnel, qui prévoit :

- un socle de 20 €
- d'éventuelles options calculées en pourcentage du plafond (option obligatoire et collective, choisie par l'entreprise)
- d'éventuels renforts calculés en pourcentage du plafond (renfort non collectif et obligatoire, au choix du salarié)

Les renforts et options correspondent à des garanties complémentaires et/ou la prise en charge des ayant-droits.

Pour les salariés ne cotisant qu'au socle à 20€, la référence contrat attendue par la caisse est SANTE SOCLE EAC

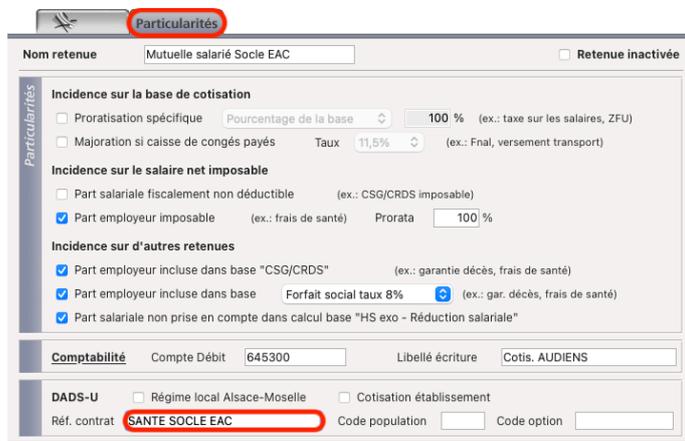
Pour les salariés ayant une option et/ou un renfort, la référence contrat attendue par la caisse est FM MODULE EAC (pour toutes les retenues, y compris le socle à 20€).

Historiquement, la retenue de socle a été créée avec la référence contrat SANTE SOCLE EAC (ce qui était initialement attendu par Audiens).

Quatre situations peuvent être rencontrées et le paramétrage devra selon les cas être ajusté :

- 4.1 Entreprise sans options ni renforts
- 4.2 Entreprise avec options (choix de l'entreprise obligatoire pour tous les salariés)
- 4.3 Entreprise avec renforts (choix du salarié non collectif et obligatoire)
- 4.4 Utilisateurs de fichiers multi-sociétés

### 4.1. Entreprise sans options ni renforts



The screenshot shows the 'Particularités' form for 'Mutuelle salarié Socle EAC'. The 'Incidence sur la base de cotisation' section has 'Proratisation spécifique' set to 100% and 'Majoration si caisse de congés payés' set to 11,5%. The 'Incidence sur le salaire net imposable' section has 'Part employeur imposable' checked. The 'Incidence sur d'autres retenues' section has 'Part employeur incluse dans base "CSG/CRDS"', 'Part employeur incluse dans base' (Forfait social taux 8%), and 'Part salariale non prise en compte dans calcul base "HS exo - Réduction salariale"' checked. The 'Comptabilité' section shows 'Compte Débit' 645300 and 'Libellé écriture' Cotis. AUDIENS. The 'DADS-U' section has 'Régime local Alsace-Moselle' selected and 'Réf. contrat' set to 'SANTE SOCLE EAC'.

Lorsque tous vos salariés ont le socle à 20€ et uniquement cette retenue là, sa référence contrat doit être SANTE SOCLE EAC.

### 4.2. Entreprise avec options (choix de l'entreprise obligatoire pour tous les salariés)



The screenshot shows the 'Incidence sur d'autres retenues' section of the form. It has 'Part employeur incluse dans base "CSG/CRDS"', 'Part employeur incluse dans base' (Forfait social taux 8%), and 'Part salariale non prise en compte dans calcul base "HS exo - Réduction salariale"' checked. The 'Comptabilité' section shows 'Compte Débit' 645300 and 'Libellé écriture' Cotis. AUDIENS. The 'DADS-U' section has 'Régime local Alsace-Moselle' selected and 'Réf. contrat' set to 'FM MODULE EAC'.

Lorsque tous vos salariés ont en plus du socle à 20€, au moins une retenue d'option calculée sur le plafond, leur référence contrat doit être FM MODULE EAC.

Cette référence doit être utilisée pour toutes les retenues de santé, le socle à 20€ comme les retenues d'options ou de renforts.

## 4.3. Entreprises avec renforts (choix du salarié non collectif et obligatoire)

Lorsque certains de vos salariés ont le socle à 20€ et uniquement cette retenue là, alors que d'autres ont pris un renfort, il convient de dédoubler la retenue sur montant fixe.

Début	Fin	Type	Base	Tx sal.	Tx pat.	Code	Nom retenue	Cat. professionnelles
01/01/19 ->		Audiens	Plaf. prorata ten	1,090			Mutuelle conjoint	C NC A AC
01/01/19 ->		Audiens	Plaf. prorata ten	0,650			Mutuelle enfant 1	C NC A AC
01/01/19 ->		Audiens	Plaf. prorata ten	0,500			Mutuelle salarié renfort 1	C NC A AC
01/01/19 ->		Audiens	Montant fixe	50,000	50,000		Mutuelle salarié Socle EAC	C NC A AC

- Sélectionner d'un simple clic la retenue de socle (dont la base est *Montant fixe*)

Début	Fin	Type	Base	Tx sal.	Tx pat.	Code	Nom retenue	Cat. professionnelles
01/01/19		Changeement de taux						
01/01/19		Duplication de retenue						
01/01/19		Retraite - Mise à jour au 1er janvier 2019					Mutuelle conjoint	C NC A AC
01/01/19		Prévoyance intermittent - Mise à jour au 1er janvier 2022					Mutuelle enfant 1	C NC A AC
01/01/19		Prévoyance intermittent - Mise à jour au 1er janvier 2022					Mutuelle salarié renfort 1	C NC A AC
01/01/19		Transfert CFP-TA à l'Urssaf - Mise à jour au 1er janvier 2022					Mutuelle salarié Socle EAC	C NC A AC

- Cliquer sur l'icône *Dupliquer* et choisir *Duplication de retenue*

**Particularités**

Nom retenue: Mutuelle salarié Socle EAC  Retenue inactivée

Type retenue: Audiens Cas général/AT/Accre Cas général

Taux salarial: 50,000 % Taux employeur: 50,000 %

Début d'application: Fin d'application: en fonction de Date de fin:

Base: Base forfaitaire Montant fixe 20

Fraction de la base: (totalité de la base)

Spécificité: Santé

Cat. professionnelle: Mutuelle

Statut salarié: - 65 ans + 65 ans Non retraité Retraité

Statut professionnel: Intermittent Permanent CDI Permanent CDD

Catégorie analytique: Cas Général

- Sur l'onglet principal de la retenue ajouté, ne garder cocher que la catégorie mutuelle concernant les salariés seuls sans renforts

**Particularités**

Nom retenue: Mutuelle salarié Socle EAC  Retenue inactivée

**Incidence sur la base de cotisation**

Proratisation spécifique Pourcentage de la base 100 % (ex.: taxe sur les salaires, ZFU)

Majoration si caisse de congés payés Taux 11,5% (ex.: Fnal, versement transport)

**Incidence sur le salaire net imposable**

Part salariale fiscalement non déductible (ex.: CSG/CRDS imposable)

Part employeur imposable (ex.: frais de santé) Prorata 100 %

**Incidence sur d'autres retenues**

Part employeur incluse dans base "CSG/CRDS" (ex.: garantie décès, frais de santé)

Part employeur incluse dans base Forfait social taux 8% (ex.: gar. décès, frais de santé)

Part salariale non prise en compte dans calcul base "HS exo - Réduction salariale"

Comptabilité: Compte Débit 645300 Libellé écriture Cotis. AUDIENS

DADS-U:  Régime local Alsace-Moselle  Cotisation établissement

Réf. contrat: SANTE SOCLE EAC Code population: Code option:

- Sur l'onglet *Particularités*, vérifier que la référence contrat est bien SANTE SOCLE EAC

**Particularités**

Nom retenue: Mutuelle salarié Socle EAC  Retenue inactivée

Type retenue: Audiens Cas général/AT/Accre Cas général

Taux salarial: 50,000 % Taux employeur: 50,000 %

Début d'application: Fin d'application: en fonction de Date de fin:

Base: Base forfaitaire Montant fixe 20

Fraction de la base: (totalité de la base)

Spécificité: Santé

Cat. professionnelle: Mutuelle

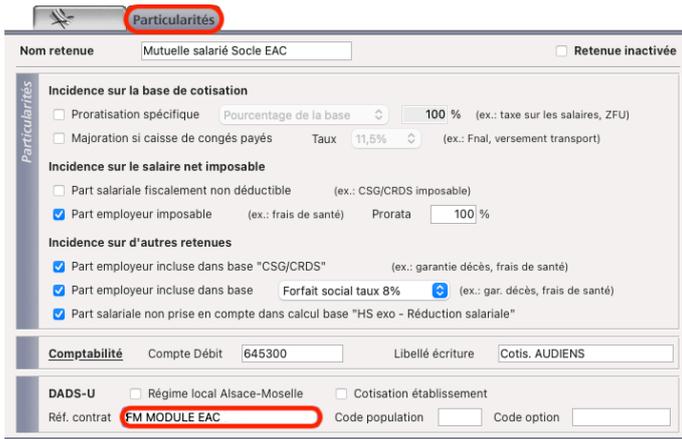
Statut salarié: - 65 ans + 65 ans Non retraité Retraité

Statut professionnel: Intermittent Permanent CDI Permanent CDD

Catégorie analytique: Cas Général

- Cliquer ensuite sur la flèche pour passer à la retenue suivante

- Sur l'onglet principal de l'ancienne retenue, décocher la catégorie mutuelle concernant les salariés seuls sans renforts

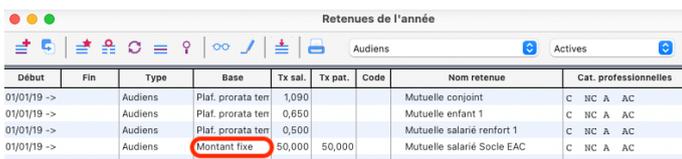


- Sur l'onglet *Particularités*, la référence contrat doit être FM MODULE EAC

- Valider en cliquant sur OK

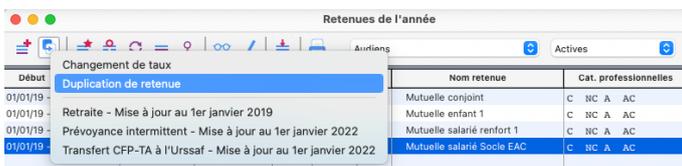
## 4.4. Utilisateurs de fichiers multi-sociétés

Pour les utilisateurs de fichiers multi-sociétés, susceptibles d'avoir chacun des trois cas, il convient également d'avoir plusieurs retenues différentes pour le socle sur montant fixe.

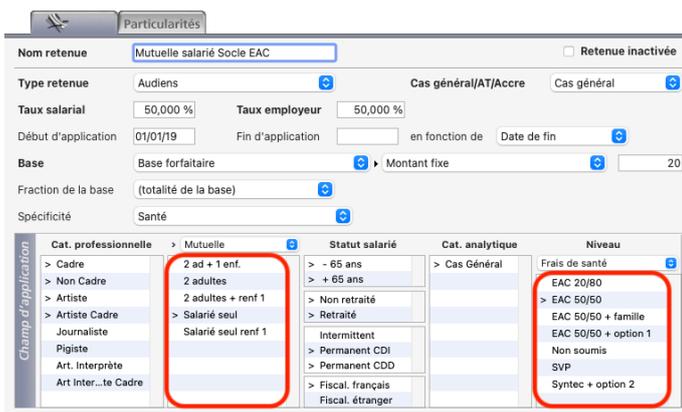


Début	Fin	Type	Base	Tx sal.	Tx pat.	Code	Nom retenue	Cat. professionnelles
01/01/19 ->		Audiens	Plaf. prorata ten	1,090			Mutuelle conjoint	C NC A AC
01/01/19 ->		Audiens	Plaf. prorata ten	0,650			Mutuelle enfant 1	C NC A AC
01/01/19 ->		Audiens	Plaf. prorata ten	0,500			Mutuelle salarié renfort 1	C NC A AC
01/01/19 ->		Audiens	Montant fixe	50,000	50,000		Mutuelle salarié Socle EAC	C NC A AC

- Sélectionner d'un simple clic la retenue de socle (dont la base est *Montant fixe*)



- Cliquer sur l'icône *Dupliquer* et choisir *Duplication de retenue*



- Sur l'onglet principal de la retenue ajouté, ne garder cocher que la catégorie mutuelle concernant les salariés seuls sans renforts

- Dans le cadre *Niveau*, ne garder cocher que les groupes concernant des sociétés sans options

- Sur l'onglet *Particularités*, vérifier que la référence contrat est bien SANTE SOCLE EAC

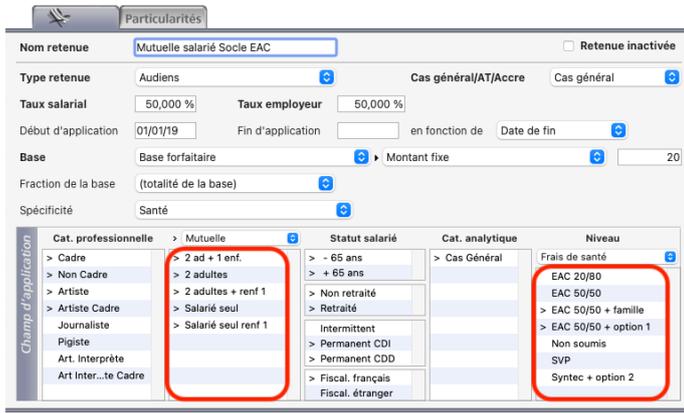
- Cliquer ensuite sur la flèche pour passer à la retenue suivante

- Sur l'onglet principal de l'ancienne retenue, décocher la catégorie mutuelle concernant les salariés seuls sans renforts
- Dans le cadre *Niveau*, ne garder cocher que les groupes concernant des sociétés sans options

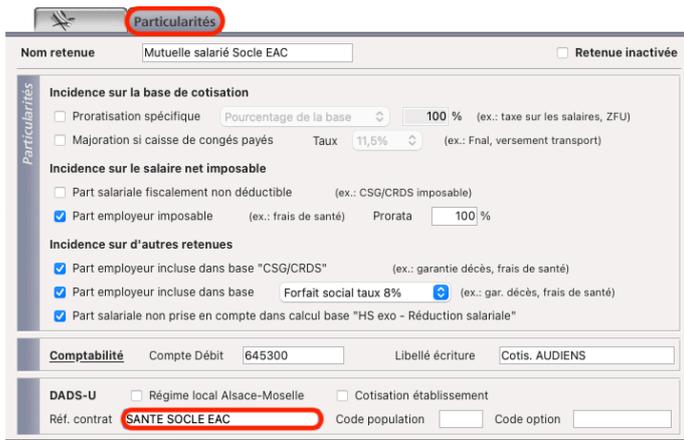
- Sur l'onglet *Particularités*, la référence contrat doit être FM MODULE EAC

- Valider en cliquant sur OK

- Cliquer de nouveau sur l'icône *Dupliquer* et choisir *Duplication de retenue*



- Sur l'onglet principal de la retenue ajouté, cocher toutes les catégories mutuelle
- Dans le cadre *Niveau*, ne cocher que les groupes concernant des sociétés avec options (option 1/2/3 et/ou prise en charge collective et obligatoire des ayant-droits).



- Sur l'onglet *Particularités*, la référence contrat doit être bien FM MODULE EAC
- Valider en cliquant sur *OK*  
La retenue initiale n'a cette fois pas à être modifiée

**À la saisie de vos prochaines paies de permanents pour les sociétés concernées, pensez à vérifier que chaque salarié a bien une et une seule fois le socle à 20€.**